Formule 20

ASSIGNATION À COMPARAÎTRE DEVANT UNE PERSONNE
NOMMÉE POUR FAIRE UNE ENQUÊTE

PROVINCE DU MANITOBA) DANS L'AFFAIRE DE la *Loi sur les valeurs mobilières*
)
) ET
)
DANS L'AFFAIRE DE_____

DESTINATAIRE : _____

SACHEZ que vous êtes requis de comparaître devant moi à _____ (préciser le jour de la semaine) _____ le _____19_____ à_____ heures et ensuite jusqu'à la conclusion de l'enquête, afin de témoigner sous serment relativement à une enquête sur _____
_____
_____
tenue par moi et par la personne nommée par le _____
_____
le_____ 19_____, conformément aux dispositions de l'article de la *Loi* _____; vous êtes aussi tenu d'apporter avec vous et de produire au moment et à l'endroit précisés ci-dessus tous les documents, livres et choses pertinents à cette enquête et qui sont en votre possession ou sous votre contrôle, et en particulier : _____
_____
_____
_____

SACHEZ AUSSI que l'omission ou le refus de comparaître, de répondre aux questions ou de produire des documents, livres et choses qui sont sous votre garde ou en votre possession vous rend passible d'une amende ou d'un emprisonnement, ou des deux.

FAIT à _____ le _____ 19____.

_____
(signature)